



Date de dépôt : 18 mars 2026

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Thierry Cerutti : Un audit de plus,** **à quel prix ?**

En date du 13 février 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Mesdames, Messieurs les conseillers d'Etat,

A la lecture de la TdG d'hier (mercredi 28 janvier 2026 : « Les dossiers de l'Hospice explosent. L'Etat ne sait toujours pas pourquoi »¹), j'ai appris que le département de la cohésion sociale a commandé une étude à un prestigieux consultant pour expliquer l'explosion des coûts de l'aide sociale genevoise.

Cette dernière ne donne pas de résultats clairs et l'Etat ne sait toujours pas pourquoi.

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- ***Quel a été le coût de cette étude ?***
- ***Est-ce qu'un appel d'offres a été mis en place ?***
- ***Sinon, pour quels motifs ?***

¹ <https://www.tdg.ch/hospice-general-geneve-ne-comprend-pas-lexplosion-des-couts-592804000466>

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En premier lieu, le Conseil d'Etat souhaite préciser que le mandat d'étude n'a pas été commandé par le département de la cohésion sociale (DCS), mais par l'Hospice général, dans le cadre de ses compétences propres. Il relève aussi que le Bureau BASS a mené une étude sur la trajectoire des nouvelles situations avant l'ouverture d'un dossier d'aide sociale, sur la période 2023-2025, et non un audit.

Le montant total du mandat d'étude attribué au Bureau BASS est de 37 632 francs (TTC).

Le mandat a été attribué à la suite d'un appel d'offres adressé à 6 prestataires.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Thierry APOTHÉLOZ